

*Un tribunal établit que le blocus
de Cuba viole le droit
international (+Photos)*



Bruxelles, 17 novembre (RHC) Un tribunal international qui a passé deux jours dans la capitale à analyser le blocus américain contre Cuba a établi aujourd'hui que cette politique violait le droit international et les normes universelles de coexistence pacifique.

Il a également souligné que le siège économique, commercial et financier imposé par Washington transgresse la Charte des Nations unies, qui consacre la souveraineté des pays, la Déclaration universelle des droits de l'homme et les accords de l'Organisation mondiale du commerce, entre autres normes.



Après avoir entendu les arguments du ministère public et les témoignages sur les dommages humains et économiques causés par le blocus, la Cour a rappelé que les États-Unis appliquent ce système unilatéral de mesures coercitives depuis plus de 60 ans, affectant les conditions de vie de tout un peuple, son développement et les performances des différents secteurs de la société.

De même, la décision des juges reflète la portée extraterritoriale du blocus, une composante contraire au droit international, le caractère injustifiable du siège et son intensification avec l'inscription de l'île sur la liste des "sponsors présumés du terrorisme".

L'arrêt lu par les juges, présidés par le juriste allemand Norman Peach, souligne également que le blocus viole le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels de 1966.

Dans un autre de ses points, l'arrêt cite la Convention de 1948 pour la prévention et la répression du crime de génocide et la possibilité que l'hostilité de Washington et sa détermination à causer un préjudice collectif systématique correspondent à ce crime.

Le tribunal international a exhorté les États-Unis à mettre fin au blocus contre Cuba et à indemniser les entreprises et les citoyens touchés.

Après le procès, le président de l'Institut cubain d'amitié avec les peuples, Fernando González, a remercié les députés européens, les organisateurs et les participants au forum.



Lors d'une conférence de presse conjointe, Fernando González et Sandra Pereira ont estimé que, bien que la décision des juges ne soit pas juridiquement contraignante, elle représente un instrument précieux pour poursuivre la lutte en faveur de la fin du siège.

À cet égard, ils ont souligné l'importance de faire connaître la décision au monde entier et ont reconnu la profondeur des témoignages fournis au cours de la procédure par des Cubains, des Européens et des Américains sur l'impact d'une politique illégale et extraterritoriale. (Source Prensa Latina)

<https://www.radiohc.cu/fr/noticias/nacionales/339656-un-tribunal-etablit-que-le-blocus-de-cuba-viole-le-droit-international-photos>



Radio Habana Cuba